

Qu'est-ce que le plagiat ?

aux origines... (Petit Robert)

plagios

plagiarius

par extension, *plagiare*

(racine grecque) «oblique, fourbe»

(latin) «celui qui vole les esclaves d'autrui»

(latin) «voler, dérober»

sens moderne dès le 16^e ou 17^e siècle

plagiaire

«celui qui pille les ouvrages des auteurs»

«contrefacteur, copiste, imitateur»

plagiat

plagier

«vol littéraire»

«copier un-e auteur-e en s'attribuant indûment des passages de son œuvre», «imiter, piller, calquer»

en bref : s'approprier la réflexion et l'analyse d'autrui sans citer la source

Le plagiat académique

Le plagiat est un vieux problème... Mais il y a une vraie difficulté à traiter le problème dans le cadre des sciences humaines. Les notions de «copyright» et de «propriété intellectuelle» sont souvent floues, voire négligées par des étudiant-e-s et/ou des chercheur-e-s qui les trouvent tout à fait naturelles dans d'autres branches et domaines scientifiques !

Il s'agit donc d'un problème de déontologie professionnelle, intimement liée à la conception que l'on a de l'utilisation et de la transmission du savoir. Dans le cadre d'études universitaires, il est important d'apprendre à comprendre le savoir produit par d'autres, afin de se le ré-approprier (en non simplement le reproduire...), et pouvoir se positionner par rapport à ce savoir, le prolonger, etc.

On ne cite pas ses sources et/ou ses références par plaisir, ou par déférence par rapport aux auteur-e-s. Mais bien pour permettre à autrui, comme dans toute expérience scientifique, de retrouver les sources de nos raisonnements, de les prolonger, de les critiquer, etc.

En bref, le plagiat est une violation de l'éthique de la recherche. Le plagiat viole certes les droits littéraires des auteur-e-s, mais aussi – et c'est là que se trouve le cœur du problème – démolit la crédibilité de la démarche historique.

Celui ou celle qui est convaincu de plagiat peut être sanctionné...

sanction pénale un-e auteur-e reconnu-e coupable de plagiat peut voir son livre retiré de la vente, et s'expose à des dommages et intérêts...

sanction morale un-e historien-ne considéré comme plagiaire peut être mis-e au ban de la profession...

sanction scolaire les universités prennent des mesures pour combattre le plagiat, qui est considéré, au même titre que la tricherie aux examens ou la falsification de résultats, comme une **fraude scolaire** et à ce titre lourdement sanctionnée...

Par exemple, en 2002, 100 étudiant-e-s de l'Université d'Ottawa reconnu-e-s coupables de plagiat ont reçu des sanctions pouvant aller – selon la gravité des cas – de l'obtention d'un «zéro», l'inscription de la mention de plagiat sur le bulletin semestriel, voire l'expulsion pure et simple de l'Université...

Il n'existe pas encore à l'UNIL de règlements mentionnant spécifiquement la question du plagiat. Ce «vide légal» n'empêche pas les enseignant-e-s d'agir : refus des séminaires, demandes de corrections, explications...

Comment résister au plagiat ?

a) acquérir des méthodes de travail cohérentes, rigoureuses et réfléchies

- distinguer scrupuleusement entre citations exactes et paraphrases au sein des notes
- éviter de condenser, copier/coller ses notes sans prendre en comptes les références
- ne pas suivre servilement ses notes de lecture
- de manière générale, réfléchir à la manière dont on construit son argumentation

b) toujours citer de manière rigoureuse

- partir de l'idée que ne pas indiquer la/les sources de son raisonnement est un emprunt illégitime !
- tout emprunt textuel doit être placé entre guillemets et accompagné d'une référence complète (nom de l'auteur, date, pages) qui permet de retrouver rapidement et sans ambiguïté l'origine de l'information
- il est inacceptable de paraphraser les mots d'un-e autre en les faisant passer pour les siens

Comment identifier le plagiat ?

- fortes différences de qualité de l'argumentation
- incohérence du texte : texte mal compris, condensé et transposé tel quel dans le séminaire écrit
- familiarité avec le sujet permet de repérer rapidement des phrases sorties tout droit de manuels et/ou de monographies...
- à l'aide de logiciels spécialisés... cf. plus loin «le marché de la triche et du plagiat»

Deux excuses à éviter...

- *«j'ignore que cela n'est pas permis»* Mauvaise foi ou alors signe que l'on ne considère que les sciences humaines ne sont pas soumises à la rigueur de la démarche scientifique. Est-il légitime de s'approprier des résultats d'expériences faites en laboratoire pour sa propre recherche ? non! La même logique prévaut pour un séminaire ou tout autre travail de recherche en histoire
- *«je me suis laissé prendre par des notes trop vite prises», «j'ai mélangé mes notes»* Il ne s'agit pas d'une excuse, mais plutôt un aveu que le travail de prises de notes a été mal fait (il faut toujours différencier résumés et citations, indiquer les pages, etc (cf. cours sur prise de notes)

Le plagiat peut prendre plusieurs formes

- formes évidentes : reprise intégrale sans citer
- formes plus subtiles : reprise/reformulation des lignes argumentatives sans citation
- **afin de se familiariser avec le plagiat et les méthodes correctes de citation, se référer aux brefs exemples développés en annexe, ainsi que les références indiquées à la fin de ce document**

Le marché de la triche et du plagiat...

Le **plagiat académique** devient un problème de plus en plus important dans le système universitaire américain, marqué par énorme «marché de l'éducation supérieure»

- reprise d'anciens travaux de séminaires d'autrui, ou de soi-même (auto-plagiat, recyclage de travaux...)
- «repiquage» depuis des textes trouvés sur internet (il existe des sites où l'on peut télécharger des travaux contre paiement... <www.cheathouse.com> (la maison de la triche!)
- il existe des sites internet spécialisés (<www.turnitin.com>) (nb : to turn in = rendre un travail de séminaire, un travail écrit, etc.) auxquels les enseignant-e-s peuvent soumettre des textes (contre émoluments...) qu'ils soupçonnent de plagiat afin que ces derniers soient comparés à des millions de documents disponibles en ligne et dans des bases d'articles publiés dans le monde entier; le moteur d'analyse repère les convergences stylistiques, linguistiques, etc...

Nous n'en sommes pas encore là, mais les tendances actuelles à la normalisation des études universitaires et à l'élévation de la compétition au sein des universités (i.e. processus de Bologne) ne faciliteront pas la tâche du corps enseignant...

Quelques références...

Daniel Bermond, «De l'usage du plagiat chez les historiens», *L'Histoire*, n°163, 1993
un article grand public, centré sur une série «d'affaires célèbres»

Irving Hexham, «Academic Plagiarism Defined», *University of Calgary*, 1999
<<http://www.ucalgary.ca/~hexham/study/plag.html>>
exemples extrêmement précis (en anglais) de plagiat et d'utilisations correctes de texte.

Guide de rédaction 1er cycle de la section d'histoire d'Ottawa (Canada)
<http://www.uottawa.ca/academic/arts/histoire/guide_redaction_1ercycle.html>
exemples, définitions du plagiat et des moyens d'y remédier...

Exemple de plagiat tiré d'un séminaire de 1^{er} cycle en histoire contemporaine de l'UNIL

texte original tiré de Guex Sébastien. *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse 1900-1920*. Lausanne: Editions Payot, 1993, 30

En cas de crise économique ou politique, à fortiori en cas de guerre, c'est l'ensemble du système de crédit et de paiement qui risque de connaître de graves difficultés, voire la paralysie. A cet égard, la guerre franco-allemande de 1870/71 a constitué un épisode très instructif : les cercles dirigeants ont dû constater, comme l'écrit Jöhr, que, durant les deux premiers mois du conflit, faute de liquidités, «toute la machine du crédit en Suisse a été paralysée de la façon la plus inquiétante» (29), [...]. Une fois cette «machinerie» rétablie, la guerre a eu pour effet qu'un certain nombre d'opérations internationales de paiement ou de crédit qui, auparavant, se faisaient exclusivement par l'intermédiaire des banques françaises, se sont déplacées, durant une période, de Paris vers la Suisse (30)

(29) Jöhr [1915], op. cit. p. 121. A ce propos, cf. également Zimmermann, op. cit. pp. 25-27

(30) Sur ce point Bauer Hans, *Société de Banque Suisse 1872-1972*, Bâle 1972, p. 41, ainsi que Jöhr [1915], op. cit. p. 126

exemple I (tiré du séminaire de premier cycle)

En cas de guerre, de crise économique ou politique, c'est l'ensemble du système de crédit et de paiement qui est en danger. Par exemple, durant la guerre franco-allemande de 1870-1871, durant les deux premiers mois du conflit, faute de liquidité, toute la machinerie du crédit en Suisse a été paralysée de la façon la plus inquiétante. Une fois cette machinerie rétablie, la guerre eu pour effet un déplacement d'un certain nombre d'opérations internationales de paiements ou de crédit de Paris vers la Suisse.

plagiat

le texte est repris de manière quasi intégrale. De plus, une citation convenablement utilisée par l'auteur est tout simplement «intégrée» dans le texte !

exemple II

En cas de guerre, de crise économique ou politique, c'est l'ensemble du système de crédit et de paiement qui est en danger. Par exemple, durant la guerre franco-allemande de 1870-1871, durant les deux premiers mois du conflit, faute de liquidité, toute la machinerie du crédit en Suisse a été paralysée de la façon la plus inquiétante. Une fois cette machinerie rétablie, la guerre eu pour effet un déplacement d'un certain nombre d'opérations internationales de paiements ou de crédit de Paris vers la Suisse. (1)

plagiat

malgré l'utilisation de la note, le plagiat demeure direct...

(1) Guex Sébastien. *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse 1900-1920*. Lausanne: Editions Payot, 1993, 30

exemple III

Dans son étude fondamentale, Sébastien Guex indique qu'en cas de guerre, de crise économique, «c'est l'ensemble du système de crédit et de paiement qui est en danger». Par exemple, durant la guerre franco-allemande de 1870-1871, durant les deux premiers mois du conflit, faute de liquidité, «toute la machinerie du crédit en Suisse a été paralysée de la façon la plus inquiétante.» Une fois cette machinerie rétablie, la guerre eu pour effet un déplacement d'un certain nombre d'opérations internationales de paiements ou de crédit de Paris vers la Suisse. (1)

plagiat

Le plagiat continue au delà des guillemets. De plus, la citation d'Adolf Jöhr est simplement attribuée à Sébastien Guex

(1) Guex Sébastien. *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse 1900-1920*. Lausanne: Editions Payot, 1993, 30

exemple IV

Les situations de guerre peuvent produire des effets contradictoires sur le système de crédit et paiement. A ce propos, Sébastien Guex souligne, en citant l'économiste Adolf Jöhr, que «toute la machine du crédit [...] a été paralysée» lors de la première phase de la guerre franco-prussienne de 1870-1871. (1) Dans un deuxième temps, cette situation extrême a toutefois rapidement tourné à l'avantage de la place financière suisse. Toujours selon Sébastien Guex, cette dernière a pu ainsi exploiter les difficultés de son voisin, notamment pour s'accaparer «un certain nombre d'opérations internationales de paiement ou de crédit qui, auparavant, se faisaient exclusivement par l'intermédiaire des banques françaises». (2) Cet exemple nous montre non seulement l'impact différencié de la guerre au niveau temporel, mais également comment cette dernière peut amener à une redistribution des cartes parmi les différents acteurs du système de crédit et de paiement.

utilisation correcte

la source principale, ainsi que la citation de Jöhr sont clairement indiquées, sans ambiguïtés possibles

(1) Jöhr Adolf, *Die schweizerischen Notenbanken 1826-1913*, Zürich 1915, 121, cité par Guex Sébastien, *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse*, Lausanne: Editions Payot, 1993, 30

(2) Guex Sébastien, *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse*, op. cit., 30